



Régate « La Solitaire »

Dimanche 24 avril 2022

Avis de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, a le plaisir de vous convier à sa régata, « La Solitaire » à :
4020 Liège, rue de l'île Monsin, 2

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile (RCV)* ;
- 1.2. Les prescriptions nationales de Belgian Sailing <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>;
- 1.3. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Instructions de Course

- 2.1. Les instructions de course seront disponibles le 24 avril au secrétariat de la régata.
- 2.2. Les IC seront affichées au tableau officiel situé au club-house du RYCM et sur le site <https://rycm.be/>.

3. Communication

DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Admissibilité et inscription

- 4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de type : dériveur solitaire & quillard solitaire.
Les autres dériveurs, quillards ainsi que les habitables transportables barrés en solitaire sont invités à prendre part à l'évènement, ils seront classés en dehors de la régata officielle.
- 4.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : regates@rycm.be ou en complétant le formulaire sur place le jour de la régata.
- 4.3. Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
 - Une licence de compétition valide pour chaque membre d'équipage ;
 - Une attestation médicale si nécessaire ;
 - Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
 - Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
 - Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 4.4. La confirmation d'inscription se fera le dimanche 24 avril de 8h00 à 10h00, au secrétariat de la régata.

5. Droits à payer

Les droits d'inscription sont de **15 euros par bateau**, paiement au comptant uniquement.

6. Publicité

- 6.1. [DP] [NP] Les bateaux et/ou les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (voir le code de publicité de World Sailing).
- 6.2. La publicité pour le tabac est interdite en Belgique



7. Programme

- 7.1. Confirmation d'inscription : le 24 avril de 8h00 à 10h00
- 7.2. Jour de course : dimanche 24 avril 2022
- 7.3. Nombre de courses : un maximum de courses
- 7.4. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 10h30
- 7.5. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00

8. Les parcours

Les parcours à effectuer seront décrits dans les instructions de course.

9. Classement

9.1. Le système de classement est le classement par coefficient FFVoile « voile légère ». Les bateaux habitables se verront octroyer un coefficient adapté à la voile légère.

9.1.1. Les coefficients voile légère sont consultables sur le site :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards>

9.1.2. Les coefficients des habitables consultables sur :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/coefficients.aspx>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

9.1.3. L'intégration des bateaux habitables en voile légère se fait via le calcul :

$$\frac{1000}{768} = \text{coefficient voile légère}$$

coefficient osiris

9.2. 3 courses doivent être validées pour constituer la compétition.

9.3. a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

10. Bateaux accompagnateurs

[DP] Les bateaux accompagnateurs peuvent être appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course et devront être clairement identifiables.

11. Bateaux loués ou prêtés

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

12. Protection des données

12.1. Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais



également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant info@ffyb.be ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou équivalent.

15. Prix

Des prix seront distribués comme suit :

- Un prix pour les trois premiers du classement interséries ;
- Un prix pour les trois premiers du classement Spirou
- Un souvenir pour chaque compétiteur.

16. Informations complémentaires

16.1. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'autorité organisatrice : regates@rycm.be

16.2. Petite restauration :

Aucun repas ne sera servi au club-house.

Un barbecue sera préparé en extérieur

Le Club House sera ouvert.

Menu barbecue :

- Grand pain saucisse, salade : 7 euros

- Assiette barbecue : Pommes de terre, salades et viandes : 12 euros
Sauces au choix.

Merci de réserver les repas au plus tard le jeudi 22/04/2022 à : catering@rycm.be

16.3. Le RYCM peut mettre à disposition des bateaux (Laser, pas de Spirou) pour les régatiers ne disposant pas ou plus de bateau afin qu'ils puissent participer à cet événement.



BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de l'épreuve : La Solitaire

Date complète : dimanche 24 avril 2022

Données Bateau

Classe	
N° de voile complet	
N° d'autorisation de port de publicité	OUI/JA NON/NEE (N°:.....)

Données – gegevens Concurrent

Barreur - Skipper

Nom- Naam	
Prénom - Voornaam	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) Geboortedatum (dd/mm/jjjj)	
Club	
N° de licence de compétition Nr wedstrijdslicentie	
Adresse civile - Burgeradres	
Code Postal - PostNr	
Ville - Stad	
Pays - Land	
Téléphone - Telefoon	
Adresse mail – email adres	

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Ik verklaar dat de informatie op dit formulier juist is.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Het is aan elke schipper, onder zijn eigen verantwoordelijkheid, om te beslissen of hij moet starten.

Signature - Handtekening	Autorisation parentale pour les mineurs : Ouderlijke toestemming voor minderjarigen
Date - datum	Nom – Naam :
	Date – datum :
	Signature - Handtekening